

PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 13 - JANVIER 2014

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du départen	nent de Paris	
Arrêté N °2013347-0010 - Arrêté portant délégation de signature à : François		
DOUIS, Régine LALLE, Eric DAAS, Christine MOIGN, Jean-François		
PLOUGONVEN,		
Marie- Hélène BALSAN, André SAINTVOIRIN, Jocelyne BASS, Jean- Claude		
SOUGY, Sylvie BELLIER		
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménag	ement	
Décision N °2014017-0002 - portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique		4



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013347-0010

signé par Autres signataires

le 13 Décembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à : François DOUIS, Régine LALLE, Eric DAAS, Christine MOIGN, Jean- François PLOUGONVEN, Marie- Hélène BALSAN, André SAINTVOIRIN, Jocelyne BASS, Jean-Claude SOUGY, Sylvie BELLIER



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION D'ILE-DE-France ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 2 janvier 2013, portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Vu la notification du 3 août 2010 portant nomination de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-347-0002 du 13 décembre 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des finances publiques de la région d'Ile-de-France et du département de Paris ;

ARRETE:

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane HALBIQUE, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région Ile-de-France en date du 13 décembre 2013 sera exercée par :

- M. François DOUIS, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des finances publiques de la région Ile-de-France et du département de Paris, et responsable du Département Budget Immobilier et Logistique, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget Immobilier et Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, 309, 723, 741 et 743 : procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Régine LALLE, administratrice des Finances publiques, adjointe au responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des finances publiques de la région Ile-de-France et du département de Paris, et responsable du département Stratégie et Contrôle de Gestion, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits du programme n°156 : procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Eric DAAS, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des finances publiques de la région lle-de-France et du département de Paris, responsable du département Gestion des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits du programme n°156 : procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Christine MOIGN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, chef de la Division Gestion administrative des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines; signer cet ordonnancement.
- M. Jean-François PLOUGONVEN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Services aux agents et relations sociales des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Marie-Hélène BALSAN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, chef de la Division Budget, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions du département Budget-Immobilier-Logistique; signer cet ordonnancement.

- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Jocelyne BASS, inspectrice principale des Finances publiques, chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- M. Jean-Claude SOUGY, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Sylvie BELLIER, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

Article 2:

Cet article annule et remplace l'arrêté n° 2013347-0009 du 13 Décembre 2013.

M. François DOUIS, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur du Pôle Pilotage et Ressources, de la direction régionale des finances publiques de la région d'Ilede-France et du département de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 13 Décembre 2013

L'administrateur général des Finances publiques, directeur du Pôle Pilotage et Ressources

Stéphane HALBIQUE

Arrêté N°2013347-0010 - 24/01/2014



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n °2014017-0002

signé par pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le directeur régional

le 17 Janvier 2014

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE

Décision DRIEA Ile-de-France n° 2014-1-012 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France

VU le code des marchés publics;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île de France ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale directeur

régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région lle-de-France, préfet de Paris n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région lle-de-France, préfet de Paris n° 2013023-0001 du 23 janvier 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013053-0007 du 22 février 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région lle-de-france, préfet de Paris n°2013086-0002 du 27 mars 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région lle-de-France, préfet de Paris n° 2013004-0017 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région lle-de-France, préfet de Paris n°2013357-0062 du 23 décembre 2013 modifiant l'arrêté n°2013004-0017 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013008-0004 du 8 janvier 2013 du préfet de Paris portant délégation à M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France ,

VU l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°13/PCAD/28 du 26 février 2013 modifiant l'arrêté n° 12/PCAD/120 du 26 février 2013 portant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France pour la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

VU l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2013119-0012 du 29 avril 2013 portant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France pour la gestion du domaine public, à

l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°2023/464 du 11 février 2013 portant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

VU l'arrêté du préfet de Seine-Saint-Denis n°13-1637 du 17 juin 2013 donnant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2013-98 du 11 novembre 2013 portant délégation de signature des actes administratifs à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

VU l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° 13-058 du 28 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région lle-de-France, préfet de Paris n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région lle-de-France, préfet de Paris n° 2013004-0015 du 04 janvier 2013 modifiant l'arrêté n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France;

VU la décision DRIEA IdF n° 2013-1-1562 du 26 novembre 2013 portant organisation des services de la direction régionale et intérdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1

- 1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, subdélégation de signature est donnée à M. Daniel BAZIN, M. Éric TANAYS, M. Michel Lamalle et Mme Véronique LEHIDEUX directeurs adjoints, en qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme pour :
- a Recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
 - " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " (n° 135)
 - « infrastructures et services de transport » (n°203) ;

- « Sécurité et circulation routière » (n°207);
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).
- b Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.
- c Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les réallocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. La subdélégation de signature visée au point 1 du présent article est attribuée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yves LALIN, directeur adjoint de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

ARTICLE 2 -- DIRECTION, CABINET

SOUS-ARTICLE 1 - DIRECTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) : toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013.

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

-"Sports" (n°219)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- -M. Daniel BAZIN et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints
- -M. Michel LAMALLE, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports
- -Mme Véronique LEHIDEUX, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durable.
- 2. Subdélégation de signature est donnée à Mme BAUD Marion, directrice de projets auprès du directeur régional à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT :

- Subdélégation est consentie à M. Daniel BAZIN, à M. Éric TANAYS, à M. Michel LAMALLE et Mme Véronique LEHIDEUX pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres en matière de travaux, fournitures, études et services.
- 2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Marion BAUD pour l'exécution des marchés publics et accords cadres, quel qu'en soit le montant, dans les domaines relevant de ses attributions et relevant des programmes du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie.

SOUS-ARTICLE 2 - CABINET

Paragraphe 1 - Ordonnancement secondaire

Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses à :

- -M. Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet ;
- -Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication :

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

			 ·
NOM ET FONCTION	Suppléant d'absence	en	Passation et exécution de marchés et accords cadres

	d'empêchement		
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet	Isabelle RAYNAUD- DELFINI, directrice de la communication	Fournitures , études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M.Jean-Jacques CHEVALIER, à Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 3 - DIRECTION DES ROUTES D'ILE-DE-FRANCE

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et circulation routière » (n°207).

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

De plus, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS -ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- 1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.
- 2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
 - M. Didier CATTENOZ, chef du département des politiques routières (DPR);

- M. Florian THOMINES, chef du département exploitation et technologies (DET), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Éric LANDUREAU, adjoint au chef du DET en charge des équipements et tunnels et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation;
- M. Cyril GIROT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et en cas d'absence et d'empêchement, M. Romary BOUTOT adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est;
- M. Guillaume LAPIERRE, , chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Estelle DESARNAUD, adjointe au chef de l'AGER Sud;
- M. Vincent LUCAS, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Julien THOMAS, adjoint au chef de l'AGER Ouest;
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord.
- 3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
 - pour le département des systèmes d'information routiers (DSIR) :
 - M. Alain BOUVIER, chef du DSIR, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR.
 - pour le département des politiques routières (DPR) :
 - Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc IDALGO, chef du bureau de gestion.
 - pour le département exploitation et technologies (DET) :
 - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière;
 - M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic;
 - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux;
 - M. Grégory MARTIN, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation.
 - pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :
 - M. Fabrice POILVERT, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR ;
 - M. Pierre FONTANIER, chef de l'unité exploitation de la route (UER) de Champignysur-Marne :

- M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert;
- M. Jean CALIXTE, chef du poste de contrôle trafic et tunnels de (PCTT) Champignysur-Marne par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de l'exploitation.

pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :

- M. Christian LABILLE, chef du BGAR :
- M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé;
- M. Jean-Jacques BENON, , chef de l'UER d'Orsay par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay;
- M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue;
- M. Boris PLOIX, chef du PCTT d'Arcueil, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance;
- M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.

pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :

- Mme Diane DEHBI, chef du bureau de gestion administrative (BGA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Sophie OUIN adjointe au chef du BGA;;;
- M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route;
- M. Julien MENOTTI, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO, adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt;
- M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre ;
- M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas;
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de la maintenance par intérim;
- M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Quest.

pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :

- Mme Laurence BOUSTA, ajointe au chef bu bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny;
- M. Jean-François TARISTAS, chef de l'UER de Saint-Denis;
- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation et, M. Michaël LEGAIT, adjoint par intérim au chef du PCTT

de Saint-Denis, chargé de la maintenance ;

M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

passauon et a rexecution des	marches publics et accord	s-caures.	
NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	NOM ET FONCTION
Gérald CANON, adjoint au		Travaux	1.000.000€
directeur des routes, chef du SEER		Fournitures, études et services	250.000€
Didier CATTENOZ, chef du	,	Travaux	1.000.000€
DPR		Fournitures, études et services	250.000€
Florian THOMINES, chef du	Éric LANDUREAU et	Travaux	206.000€
DET	Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET.	Fournitures, études et services	130.000€
Alain BOUVIER, chef du	Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR	Travaux	206.000€
DSIR		Fournitures, études et services	130.000€
Cyril GIROT, chef AGER	Romary BOUTOT adjoint au chef de l'AGER Est.	Travaux	206.000€
Est		Fournitures, études et services	130.000€
Guillaume LAPIERRE , chef	Estelle DESARNAUD,	Travaux	206.000€
AGER Sud	adjointe au chef de l'AGER Sud	Fournitures, études et services	130.000€
Vincent LUCAS chef de	Julien THOMAS, adjoint	Travaux	206.000€
l'AGER Ouest	au chef de l'AGER Ouest	Fournitures, études et services	130.000€
Frédéric MOULIN, chef de	Arnaud CROLAIS, adjoint	Travaux	206.000€
l'AGER Nord	au chef de l'AGER Nord	Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

- 2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après
 - · rapport de présentation,
 - décision d'attribution,
 - acte d'engagement,
 - avenant,
 - décision d'affermissement de tranche conditionnelle,

- décision de reconduction,
- décision de résiliation.
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

- 3, Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de 1 000 000 € HT, prises dans le cadre de marchés de travaux à bons de commandes, relevant de leurs attributions et les décisions d'agrément de sous-traitant :
 - · M. Didier CATTENOZ, chef du DPR;
 - M. Florian THOMINES, chef du DET et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Éric LANDUREAU et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET;
 - M. Cyril GIROT, chef de l'AGER Est et, en cas d'absence et d'empêchement, M. Romary BOUTOT, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est;
 - M. Guillaume LAPIERRE, chef de l'AGER Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Estelle DESARNAUD, adjointe au chef de l'AGER Sud;
 - M. Vincent LUCAS, chef de l'AGER Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Julien THOMAS, adjoint au chef de l'AGER Ouest;
 - M. Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord.
- 4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 20 000€ HT, et les bons de commande d'un montant inférieur à 100 000€ HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes ; dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accordcadre, après augmentation :

pour le département des politiques routières (DPR)

 Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc IDALGO, chef du bureau de gestion.

pour le département exploitation et technologies (DET)

- M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière;
- M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic;
- M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux;
- M. Grégory MARTIN, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation.

pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est

 M. Fabrice POILVERT, chef du BGAR Est, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR;

- M. Pierre FONTANIER, chef de l'UER de Champigny-sur-Marne;
- M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert;
- M. Jean CALIXTE, chef du PCTT Champigny-sur-Marne par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne, chargé de l'exploitation.

pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud

- M. Christian LABILLE, chef du BGAR Sud ;
- M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé;
- M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER d'Orsay par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay;
- M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue ;
- M. Boris PLOIX, chef du PCTT d'Arcueil, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance;
- M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.

pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest

- Mme Diane DEHBI, chef du BGA Ouest et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne-Sophie OUIN, adjointe au chef du BGA;
- M. Jean-Marc NAUDE, responsable du Bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route;
- M. Julien MENOTTI, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt;
- M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre;
- M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas;
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation et M. Thierry VINDREAU, adjoint au chef du PCTT chargé de la maintenance par intérim;
- o M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest.

pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord

- Mme Laurence BOUSTA, adjointe au chef du bureau de la gestion administrative et de la route :
- M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny;
- M. Jean-François TARISTAS, chef de l'UER de Saint-Denis;
- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation et, M. Michaël LEGAIT, adjoint par intérim au chef du PCTT de Saint-Denis, chargé de la maintenance;

• M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de flotte Nord.

SOUS-ARTICLE 2 - LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 - Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie 🖟

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- 1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Île-de-France et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, chef du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes d'Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.
- 2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
 - M. Laurent BAUDET, chef du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET), et, en cas d'absence ou d'empêchement M. Ivan ROCHARD, adjoint au chef du département de modernisation des équipements et tunnels;
 - M. Laurent ROBERT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest;
 - M. Ghislain FRAMBOURT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Daniel de MATTEIS, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Est;
 - M. Denis LAISNEY, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Sylvie BLANC, adjointe au chef du département de modernisation du réseau Nord-Ouest.
- 3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
 - M. Stéphane LE PRIOL, responsable de l'antenne de gestion de Paris.
 - Mme Sandra REINETTE, assistante de programmation au BPGO, antenne de Paris,
 - Mme Paulette WONG YIM CHEONG, assistante de gestion au BPGO, antenne de Créteil.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la

passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Eric DEBARLE, chef du		Travaux	3.000.000€
SMR		Fournitures, études et services	750.000€
Laurent BAUDET, chef	Ivan ROCHARD, adjoint au	Travaux	206.000 €
du DMET	chef de DMET	Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, chef	Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du DMR Sud-Ouest	Travaux	206.000€
du DMR Sud-Ouest		Fournitures, études et services	130.000€
Ghislain	Daniel DE MATTEIS, adjoint	Travaux	206.000€
FRAMBOURT , chef du lau chef du DMR Est DMR Est	Fournitures, études et services	130.000€	
Denis LAISNEY, chef		Travaux	206.000€
u DMR Nord-Ouest chef du DMR Nord-Ouest	Fournitures, études et services	130.000€	

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

- 2. Subdélégation de signature est donnée à M. Éric DEBARLE à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :
 - rapport de présentation,
 - décision d'attribution,
 - acte d'engagement,
 - avenant.
 - décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
 - décision de reconduction,
 - décision de résiliation,
 - décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

- 3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agréments de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.
- 4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500 000 € HT

pour une opération d'investissement routier. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€ HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 20 000 € HT. Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :

• pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)

- Mme Émilie ETCHEVARRIA, responsable d'opérations,
- M. Vincent FARDEAU, responsable d'opérations.
- M. Jean DA COL, responsable d'opérations.
- M. Frédéric BALAZARD, responsable d'opérations,
- Mme Camille REMY, responsable d'opérations.

pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest

- M. Raphaël PASCO, responsable d'opérations,
- M. Roger BLAIZE, responsable d'opérations,
- Mme Pauline SALVARY , responsable d'opérations,
- o M. Guillaume FAYE, responsable d'opérations,
- Mme Sadia KHELIFI, responsable d'opérations.

pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est

- o M. Laurent NICOLE, responsable d'opérations,
- o Mme Solène LE QUELLEC, responsable d'opérations,
- o M. Loïc MIGNON, responsable d'opérations,
- o M. Stéphane CHEVROT, responsable d'opérations.
- Mme Malvina SIMON, responsable d'opérations.

pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest

- o Mme Anne-Marie BARC, responsable d'opérations,
- M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations,
- M. Pierre GAUTHIER, responsable d'opérations,
- M. Claude DRONNIER, responsable d'opérations.
- Mme Béatrice TRINQUIER, responsable d'opérations.

pour le bureau des affaires foncières :

o Mme Patricia RADJOU, chef du bureau.

SOUS-ARTICLE 3 - LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 - Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- 1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes

d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, chef du service par intérim d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

- 2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
 - M. Laurent ARTH, chef du département d'ingénierie Sud-Est (DISE), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE ;
 - M. Christophe HUSSER, chef du département d'ingénierie Est (DIE) et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE et Olivier BARTOLI, chargé de mission auprès du chef du DIE;
 - M. Simon CHAMORET-DEVERGNE, chef du département d'ingénierie Ouest (DIO);
 - M. Pierre PEYRAC, chef du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume DAMIEN, adjoint au chef du DIOA.
- 3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :
 - Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du DIO et Mme Gwenaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO;
 - Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du DISE par intérim;
 - Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Marie-Christine PERRAIS,		Travaux	3.000.000 €
chef par intérim du SIMEER		Fournitures, études et services	750.000 €
Laurent ARTH, chef du DISE	Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Christophe HUSSER, chef du DIE	M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE M. Olivier BARTOLI,	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

	chargé de mission auprès du chef du DIE		
Simon CHAMORET-		Travaux	206.000€
DEVERGNE, chef du DIO		Fournitures, études et services	130.000€
	Guillaume DAMIEN, chef	Travaux	206 000€
	du DIOA	Fournitures, études et services	130 000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

- 2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :
 - rapport de présentation,
 - décision d'attribution,
 - acte d'engagement,
 - avenant,
 - décision d'affermissement de tranche conditionnelle.
 - décision de reconduction,
 - décision de résiliation,
 - décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

- 3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agréments de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.
- 4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500 000 € HT pour une opération d'investissement routier. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.
- 5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 4 000 € HT. Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :
 - Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim;
 - Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest
 (DIO) et Mme Gwénaëile COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO :

 Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 4 - SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- "Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- -M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP
- -M. Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION		Passation et exécution accords cadres	de marchés et
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP	M. Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est données à M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 5 - SERVICE DE L'AMENAGEMENT

Paragraphe 1 - Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- "Contribution aux dépenses immobilières" (n°723) : toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- -M. François DUBOIS, chef du service aménagement et en cas d'absence ou d'empêchement :
 - -Mme Sophie LAFENETRE, adjointe au chef du service aménagement,
 - -M. Eric GALMOT, adjoint au chef du service aménagement.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	1	Passation et exécution accords cadres	de marchés et
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François DUBOIS, chef du service aménagement	Sophie LAFENETRE, Eric GALMOT adjoints au chef du service aménagement	Études et services	125.000€

Subdélégation de signature est donnée à M. François DUBOIS, chef du service aménagement, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 6 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ciaprès désignés :

- M.Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports", et en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SPOT :
 - Mme Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports interrégionaux et du fret,
 - Mme Véronique SCHAEFFER, responsable de la cellule budget et synthèse financière,
 - M. Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	1 7 7	Passation et exécution de marchés accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M.Pierre-Julien EYMARD chef du SPOT		Études et services.	125.000€
	Véronique SCHAEFFER, responsable de la cellule budget et synthèse financière	Études et services.	125.000€
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains	Études et services.	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Julien EYMARD pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 7 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) : toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013.

Pour le programme « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie asociative :

- "Sports" (n°219)

Pour les conventions de mandat avec la Région Ile-de-France :

- -convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- -conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- -convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
- -convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
- -convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt ;
- 1. subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

pour le SBDEC - siège Miollis

- -M.Jean-françois LATGER, chef du service bâtiment durable et écoconstruction(SBDEC),
- M. François BOURGEOIS, M. Mathieu GATEL, M. Gwenolé LEROUX et Me Dominique RITZENTHALER chargés d'études au Département Qualité développement Durable (QDD), en cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER,
- -M. Pierre BONNEMAYRE, responsable du pôle politique immobilière de l'Etat au Département Stratégie Immobilière (DSI), en cas d'absence ou d'empêchement de M.Jean-françois LATGER,
- M. David PILLON, responsable du pôle Données Patrimoniales au département stratégie immobilière (DSI), en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LATGER,
- Me Sophie GUYEN, responsable du pôle Maîtrise d'ouvrage DRIEA au Département Stratégie Immobilière (DSI), en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LATGER.

pour le SBDEC - antenne Nanterre

- Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC par intérim,
 - -Mme Caroline LORENZ, chef de l'unité CP1 de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY,
 - -M.Tristan MUET, chef de l'unité CP2 de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY,
 - -M. Didier BEDUNEAU, chef de l'unité OSAO de l'antenne de Nanterre du SBDEC...

pour le SBDEC - antenne Rosny-sous-Bois

- -Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC.
 - -M. Raphaël DELAUNAY, responsable par intérim de l'EPB2 de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC ;
 - -M. Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY ;
 - -M. Gaëtan JACOLIN, responsable d'EPB1SF en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY.

pour le SBDEC - antenne Créteil

- Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable par intérim de l'antenne de Créteil du SBDEC
- -M. Raphaël DELAUNAY, adjoint au chef de l'antenne de Créteil,
 - -M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC.
 - -M.Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France de l'antenne de Créteil du SBDEC,
- à l'effet de signer les propositions d'engagement.
- 2. subdélégation de signature est donnée à :

pour le SBDEC - siège Miollis

- M.Jean-françois LATGER, chef du service bâtiment durable et éco-construction
- -M. François BOURGEOIS, chargé d'études au département Qualité Développement Durable (QDD) :
- -M. Mathieu GATEL, chargé d'études au département Qualité Développement Durable (QDD) :
- -M. Gwenolé LE ROUX, chargé d'études au département Qualité Développement Durable (QDD)
- -Me Dominique RITZENTHALER, chargée d'études au département Qualité Développement Durable (QDD) ;
- -M.Pierre BONNEMAYRE, responsable du pôle politique immobilière de l'Etat au Département Stratégie Immobilière (DSI);
- -M.David PILLON, chef de pôle données patrimoniales au Département Stratégie Immobilière (DSI);
- Me Sophie GUYEN, responsable du pôle maîtrise d'ouvrage DRIE au Département Stratégie Immobilière (DSI).

pour le SBDEC - antenne Nanterre

- -Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC par intérim ;
- -Mme Caroline LORENZ, chef de l'unité CP1 de l'antenne de Nanterre du SBDEC ;
- -M.Tristan MUET, chef de l'unité CP2 de l'antenne de Nanterre du SBDEC ;
- -M. Didier BEDUNEAU, chef de l'unité QSAO de l'antenne de Nanterre du SBDEC

pour le SBDEC - antenne Rosny-sous-Bois

- -Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC ;
- -M. Raphaël DELAUNAY, responsable par intérim de l'EPB2 de l'antenne de Rosnysous-Bois du SBDEC ;
- -M. Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du

SBDEC:

-M. Gaëtan JACOLIN, responsable d'EPB1SF.

pour le SBDEC - antenne Créteil

- -Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable par intérim de l'antenne de Créteil du SBDEC;
- -M. Raphaël DELAUNAY, adjoint au chef de l'antenne de Créteil du SBDEC ;
- -M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC ;
- -M. Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France de l'antenne de Créteil du SBDEC.
- à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :
 - -les décomptes de rémunération et propositions de titres de perception,
 - -la vérification du service fait,
 - -les pièces relatives à la constatation de la dépense.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	1	Passation et exécution de marchés accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-françois LATGER,	François BOURGEOIS,	Travaux	300.000€
chef du SBDEC	Mathieu GATEL, M. Gwenolé LE ROUX, Me Dominique RITZENTHALER chargés d'études	Etudes et services	125.000€
Pierre BONNEMAYRE,responsable e du pole politique immobilière de l'Etat	David PILLON, chef de pôle au DSI,	Travaux, Études et services	90.000€
Sophie GUYEN, responsable du pôle maîtrise d'ouvrage DRIE a u DSI			
Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC par intérim		Travaux, Études et services	90.000€
Didier BEDUNEAU, responsable de QSAO (antenne de Nanterre du SBDEC)			

Caroline LORENZ, responsable de CP1 (antenne de Nanterre du SBDEC) Tristan MUET, responsable de CP2 (antenne de Nanterre du SBDEC)		
Claire CHABRIER-GAY, responsable de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC Raphaël DELAUNAY, responsable de l'EPB2 par intérim (antenne de Rosny- sous-Bois) Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny- sous-Bois du SBDEC Gaëtan JACOLIN, responsable d'EPB1SF	Travaux, Études et services	90.000€
Claire CHABRIER-GAY, responsable par intérim de l'antenne de Créteil du SBDEC Raphaël DELAUNAY, adjoint au chef de l'antenne de Créteil Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC, Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France (antenne de Créteil du SBDEC)	Travaux, Études et services	90.000€

- 2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au point II.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.
- 3.. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

- 4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au point II-1.
- 5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.
- 6. Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation à Mme Claire CHABRIER-GAY , et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY à M. Raphaël DELAUNAY.
- 7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.
- 8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à:
 - Jean-François LATGER, Chef du service du Bâtiment Durable et de l'Eco-Construction (SBDEC):
 - o dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 125 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour:
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accordscadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière
 - Claire CHABRIER-GAY, responsable par intérim de l'Antenne de Créteil et à Raphaël DELAUNAY, adjoint au Responsable de l'Antenne de Créteil:
 - o dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études, pour:
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accordscadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants
 - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour:
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres
 - Abounidal AKDAH, chef de la subdivision Constructions Publiques et Aménagement de l'Antenne de Créteil:
 - o dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accordscadres:

- les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres :
- la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
- tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres.

ARTICLE 8 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- 1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAMALLE, directeur adjoint de la DRIEA, chef du service sécurité des transports, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :
 - -M. Jean-Philippe LANET, adjoint au chef du service sécurité des transports,
 - -M. Rémy CATTEAU, chef du département de la sécurité des transports guidés.
 - -M. Patrick F!LY, chef du département de la régulation des transports routiers.
 - -Mme Emmanuelle FOUGERON, chef du département de la sécurité des transports fluviaux,

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	d'absence ou d'empêchement		Passation et exécution de marchés et accords cadres	
			CATEGORIE	MONTANTS HT
Michel LAMALLE	Jean-Philippe LANET, Patrick FILY, Rémy CATTEAU	- 1	Travaux, études et services	90.000€

- 2. Subdélégation de signature est données à Michel LAMALLE et à Jean-Philippe LANET, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.
- 3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence aux personnes suivantes:
 - -M.Mouassa BELOUASSAA, adjoint au chef du département de la régulation des transports routiers,
 - -M.Jean-Pierre OLIVE, chef du bureau de la sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim en cas d'absence ou d'empêchement de M. LANET.

- -M. Gérard LEBEL, chef du bureau gestion et contrôle n°1 au département régulation des transports routiers,
- -M. René ALBERTI, chef du bureau gestion et contrôle n°2 au département régulation des transports routiers,
- -M. Richard JANIAK, chef du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,
- 4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€, à :
 - -M.Jean-Pierre OLIVE chef du bureau sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim, au service sécurité des transports.

ARTICLE 9 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 - Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) : toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013.
- 1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Florence MACE, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement aux agents ci-après désignés :
 - -Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe,
 - -M. Antoine RAULIN, secrétaire général délégué DiRIF,
- 2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :
 - -M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget,
 - -Mme TOUSSAINT Frédérique, chef du bureau des effectifs et des ressources humaines,
 - -M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
 - -Mlle Stéphanie DIETTE, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
 - -M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué à la DiRIF,

- -Mme Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF.
- 3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget et à M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF à l'effet de signer, en application du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance et exigible.
- 4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences : -les pièces relatives à la constatation de la dépense.

aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- -M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Dominique WEINSPACH, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière.
- -M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

- -M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :
 - -Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH;
 - -Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH.
- -M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement :
 - -M. Antonio ILLAN, adjoint au bureau de la logistique et informatique.
 - -Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION		Passation et exécution de marchés e accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence MACE, SG DRIEA Catherine CLERC, SC adjointe		Travaux	300.000€
	adjointe	Fournitures, études et services	125.000€

Antoine RAULIN, SG	Travaux	90.000 €	
délégué DiRIF	Fournitures, études et services	50.000€	

- 2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Florence MACE, dans la limite de ses attributions et compténces, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.
- 3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000€ prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- -M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. WEINSPACH Dominique, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- -M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- -M. Brice Pointreau, responsable de l'unité service à l'usager,
- -M. Nicolas Tremoureux, chargé de maintenance immobilière paris.

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

- -M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :
- Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH,
 - -Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH.
 - -Mme Clarisse BENAVENTE, pôle formation concours du BRH.
- -M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique, (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement, uniquement à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 4.000€ ;
 - -M. Antonio ILLAN, adjoint au bureau de la logistique et informatique.
 - -Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique,
- -Mme Sylvie GAYRARD, chef du bureau des affaires juridiques.

ARTICLE 10 – UNITES TERRITORIALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE TERRITRORIALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- «Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement

durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) : toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013.
- 1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :
 - -M. Raphaël HACQUIN, directeur d'unité territoriale,
 - -M. Olivier MOURAREAU, chef du service urbanisme et environnement et de la prospective à l'unité territoriale de Paris
 - -Mme Laurence CACHEUX, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols
 - -Mme Monique LAROCHE, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux
- 2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :
 - -Mme Nathalie SIMON , chef de la mission d'appui au pilotage local

-Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION		as Passation et exécution ou accords cadres	de marchés et
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Raphaël HACQUIN	Nathalie SIMON	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE TERRITORIALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) : toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013.
- 1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :
 - -M. François BERTRAND, directeur d'unité territoriale
 - -Mme Julie SER-ISTIN, directrice adjointe
 - -M. Denis REDON, chef du service sécurité, éducation routière
 - -Dorothée DEMAILLY, chef du service environnement et urbanisme
 - -Mme Fabienne ROQUIER-CHAVANES, chef du service aménagement et développement durables
- 2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :
 - -Mme Catherine JARRY, chef de la mission d'appui au pilotage local
- 3. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :
 - -M.Ludovic CADET, adjoint au chef de la mission d'appui au pilotage locale, chargé de la gestion des ressources humaines de proximité.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	1	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François BERTRAND	Julie SER-ISTIN, Denis REDON, Catherine JARRY,	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE TERRITORIALE 93

Paragraphe 1 - Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) : toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013.
- 1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :
 - -Mme Hélène FERNANDEZ, directrice de l'unité territoriale,
 - -Mme Mireille MAESTRI, directrice adjointe de l'unité territoriale,
 - -Mme Pascale ARNOLD, responsable du service environnement et urbanisme réglementaire,
 - -M. Pierre GUYOT de la Hardouyère, adjoint au chef du service environnement et urbanisme règlementaire, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ARNOLD,
 - -Mme Aline CHERTON-SAUNIER, chef du service circulation et sécurité routière,
 - -M.Jean-Louis MARLET, adjoint au chef du service circulation et sécurité routière en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline CHERTON-SAUNIER
 - -Mme Fanny HERVE, chef du service aménagement et développement du territoire,
- -Mme Stéphanie DEPOORTER, adjointe au chef du service aménagement durable des territoires.
- 2 .Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à : Mme Magali PROT, responsable du bureau des ressources et de la logistique .
- 3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences
- -les pièces relatives à la constatation de la dépense,
 - -M. Jean-Louis SANTONI, responsable de la cellule logistique

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres:

NOM ET FONCTION		Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Hélène FERNANDEZ	Mireille MAESTRI, Aline CHERTON-SAUNIER, Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE TERRITORIALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie 🖟

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances : :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723): toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013.
- 1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :
 - -M. Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale du Val-de-Marne,
 - -M. Patrice MORICEAU, directeur adjoint de l'unité territoriale du Val-de-Marne,
 - -Mme Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durable à l'unité territoriale du Val-de-Marne.
 - -M. Alain MAHUTEAU, chef du service circulation et sécurité routière à l'unité territoriale du Val-de-Marne,
 - -Mme Aurore NATIVITE, chef du service environnement et réglementation de l'urbanisme à l'unité territoriale du Val-de-Marne.
- 2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :
 - -Mme Catherine LINCA, chef du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

--Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION		Passation et exécution de marchés accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

ARTICLE 11 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 - Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Florence VILLARET, directrice du centre support régional, à Mme Rosita DA CUNHA, chef du CSR-ressource humaine, et à M. Patrice LAPERGUE et à Mme Virginie GOBERT, adjoints au chef du CSR-informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLARET, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- -Mme Florence VILLARET, directrice du centre support régional :
- -M. Luc GOURAUD, chef de la filière comptabilité-marchés du CSR
- -Mme Déolinda XAVIER, responsable d'unité ;
- -M. Laurent GUIBERT, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité ;
- -Mme Virginie SAIDANI, responsable d'unité :
- -Catherine CHARBONNIER, responsable d'unité :
- -Mme Nadège CASALIS, valideur ;
- -M. Florent COADIC, valideur ;
- -Mme Lydie COSTECHAREYRE, valideur;
- -M.Michel YVERT, valideur;
- -Mme Sonia DOUX, valideur;
- -Mme Agnes BUCHLE, valideur :
- Mme Mélissa RAMIER, valideur :

- Mme Lætitia DI MARCO, valideur
- -M.Vincent ARNAL, valideur
- -M.MAx Guillaume, valideur

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Cécile ALTIT
- Mme Émilie BARBIER
- Mme Nahima BELLAHOUEL
- Mme Sylvie BRUNEAU
- Mme Sylvie CARIO
- Mme Sahun CHIP
- Mme Sophie CONIN
- Mr Sandy COPPIN
- Mme Huguette BENJAMIN
- Mme Laurence DEMERY
- Mme Lætitia DUPRAT
- Mme Fabienne ICHIZA-IMAHO
- Mme Pascale KHEMMAR
- Mr Si-Tuan LE
- Mr Édouard LHERMITTE
- Mr Richard LOIR
- Mme Irène LUN
- Mr Didier MARTIN
- Mme Véronique NOUVEAU
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS
- Mme Odile TEROSIET
- Mme Maryse GUILBERT
- Mme Irénée RENE-AUBIN
- Mme Nadine CHASSIGNOL
- Mme Nathalie RODRIGUES

-Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION		Passation et exécution accords cadres	de marchés et
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence VILLARET	Rosita DA CUNHA Patrice LAPERGUE Virginie GOBERT	Fournitures, études et services	90.000€

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégataires en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser par décision formalisée leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France

- -les ordres de réquisition du comptable public,
- -les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- -les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

La décision DRIEA lle-de-France n° 2013-1-1397 du 8 novembre 2013 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le

17 JAN 2014

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'ile-de-France

Jean-Claude BUYSSCHAERT